

DEC160197INSB

Décision portant nomination de Mme LETURQUE Armelle aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme LETURQUE Armelle, Directrice de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi de la section 24, Physiologie, Vieillesse, Tumorigenèse.

Pour l'exercice de cette mission, Mme LETURQUE Armelle demeure affectée à l'unité Micro-environnement immunitaire et tumeurs (U872) - Centre Biomédical Cordeliers - située à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 Mme LETURQUE Armelle percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Villejuif (DR1).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 FEV. 2016


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90